



Déclaration de louer

Permis de louer

Tout propriétaire louant un bien immobilier situé dans le périmètre concerné **devra**, dans les 15 jours suivant la signature d'un bail, **porter à connaissance de la commune cette mise en location.**

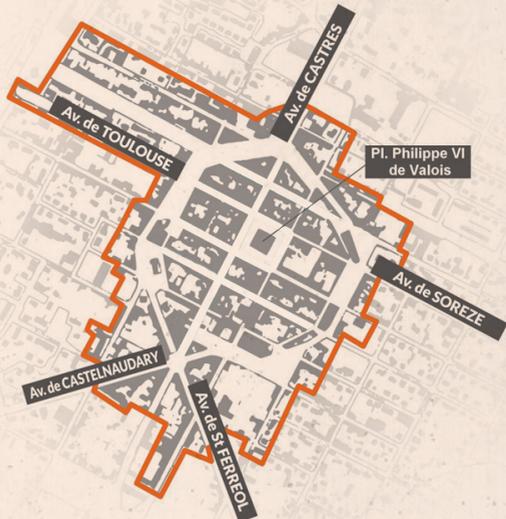
L'objectif est de garantir que le logement respecte les **critères de salubrité, de sécurité et de décence** exigés par la réglementation.

La déclaration devra être **renouvelée à chaque changement de locataire.**

Dans les
15 jours
après la
signature
d'un bail

Déclaration de louer
Zone 1 du
Site Patrimonial
Remarquable

**Cette déclaration est
gratuite et obligatoire.**



Quelles sanctions ?



En cas de location n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable, le propriétaire s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Démarche complète au dos



Ville de Revel

Comment procéder ?

1 JE CONSTITUE MA DÉCLARATION AVEC LE FORMULAIRE CERFA 15651*01

à retrouver sur le **site internet de la ville**
ou à l'**accueil de la mairie** (20, rue Jean Moulin).

scannez-moi



Diagnostics techniques obligatoires :

- performance énergétique ;
- état des installations électriques et gaz ;
- présence amiante pour les logements construits avant juillet 1997 ;
- exposition au plomb pour les logements construits avant le 1^{er} janvier 1949.

2 JE TRANSMETS MA DÉCLARATION À LA COMMUNE

dans les 15 jours suivant la signature d'un contrat de location

Par mail

actioncoeurdeville@mairie-revel.fr

Par courrier ou déposée en main propre

à l'accueil de la mairie

Dans les

15 jours

3 LA RÉPONSE DE LA COMMUNE

Demande de pièce si le dossier est incomplet

Récépissé de la déclaration à conserver et
à transmettre au locataire

Une copie du
récépissé doit

obligatoirement

être transmise
au locataire.

Plus d'infos sur www.mairie-revel.fr ou actioncoeurdeville@mairie-revel.fr



Si votre logement est situé dans une des rues ci-dessous
(en vert sur la carte), vous êtes concerné(e) par une autre
démarche, à savoir l'autorisation de louer :

- Galerie du Levant
- Galerie du Midi
- Galerie du Couchant
- Galerie du Nord
- Rue du Temple
- Rue des Sœurs
- Rue du Four
- Rue des Écuries
- Rue de Vaure
- Rue Victor Hugo
- Rue Marius Audouy
- Rue de Dreuilhe

